

Titulaire : SMAC – 40 rue Fanfan La Tulipe – 92653 Boulogne-Billancourt Cedex

Ce document est la synthèse du Pass'Innovation n°2011-142. Il donne à son titulaire une appréciation de son procédé et du chemin lui restant à parcourir pour passer de l'innovation à la mise sur le marché à grande échelle. Il fournit aux divers intervenants de l'acte de construire une opinion autorisée sur le comportement prévisible des ouvrages réalisés à l'aide des produits et procédés concernés, de manière à permettre à ces intervenants de prendre leurs décisions et leurs responsabilités en pleine connaissance de cause. Le Pass'Innovation complet peut être demandé au titulaire.

1. DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROCEDE⁽¹⁾

1.1 Description succincte

Le procédé Surfa 5[®] Solar-B est un revêtement d'étanchéité adhérent monocouche ou bicouche, intégrant des dispositifs de fixation pour modules photovoltaïques. Ce procédé est composé :

- o D'un revêtement d'étanchéité bitumineux bénéficiant d'un Document Technique d'Application ou d'un revêtement d'étanchéité en asphalte relevant de la norme NF DTU 43.1 ou bénéficiant d'un Avis Technique,
- o De platines Surfa 5[®] équipées de pontets et fixées dans l'élément porteur en maçonnerie ou collées sur l'étanchéité,
- o De brides de fixations en aluminium, de profilés filants ou de brides de rive sous forme de pattes en Z en aluminium pour réaliser les fixations en périphérie,
- o De modules conformes aux normes NF EN 61215 et NF EN 61730 et faisant partie de la liste d'admissibilité émise par SMAC.

1.2 Domaine d'emploi prévu

Le procédé Surfa 5[®] Solar-B s'applique en climat de plaine en France européenne, en travaux neufs et de réfection, sur toiture-terrasse inaccessible, de pente maximale conforme à la norme NF DTU 43.1 ou aux Documents Techniques d'Application des revêtements d'étanchéité.

La pente nulle est admise sauf pour le système monocouche.

La sollicitation maximale admissible par platine est, en dépression sous vent extrême selon les Règles NV 65 modifiées,

- $W_{adm} = 405$ daN pour les platines fixées mécaniquement,
- $W_{adm} = 200$ daN pour les platines collées.

Pour le cas particulier où les pontets sont en liaison parallèle avec les brides, la sollicitation maximale admissible est de 175 daN par platine.

Ces sollicitations maximales sont fonction des systèmes de fixations de modules testés (profilés ou brides de rive en forme de pattes en Z).

2. CONCLUSION

Compte-tenu de l'analyse développée dans le document Pass'Innovation 2011-142 et sous réserve du respect des recommandations qui s'y trouvent, on peut considérer que le risque lié à l'emploi du procédé pour le domaine d'emploi prévu est très limité (Pass'Innovation « vert »).

3. DUREE DE VALIDITE

Le Pass'Innovation 2011-142 est valable jusqu'au 28 juillet 2013. Cette période pourra être mise à profit pour constituer les éléments manquants pour aboutir à un Avis Technique.

⁽¹⁾ La description complète de la technique est donnée dans le dossier déposé au CSTB par le demandeur et enregistré sous le numéro Pass'Innovation 2011-142.